



Programme de formation

Formation des membres du Comité Social Territorial

24/04/2026

Prix INTER : à partir de 1 200,00 € net de TVA

Durée : 3 jours soit 21 heures

Public : membres représentants du personnel du CST titulaires et suppléants

Prérequis : aucun

Objectifs :

Identifier les différentes instances et leurs rôles
Maîtriser les aspects juridiques de ce nouveau cadre
Maîtriser les modalités pratiques d'exercice de leur mandat
Comprendre leur rôle en tant que représentant du personnel afin de l'appliquer dans ce nouveau cadre
Assister les agents

Programme :

1- Accueil des participants et présentation de la formation

2- Le Comité Social Territorial (CST)

Dispositions propres aux CST ;
Dispositions propres aux formations spécialisées ;
Dispositions communes ;
Composition du CST ;
Composition de la formation spécialisée ;
Durée des mandats des représentants du personnel au sein du CST ;
Election des membres du CST et modalités de désignation des représentants du personnel de la formation spécialisée ;
Attributions du CST et attributions de la formation spécialisée ;
Articulation des compétences en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

3- Le fonctionnement pratique du CST

Le secrétariat du CST et de la formation spécialisée ;
La réunion organisée par conférence audiovisuelle, ou à défaut téléphonique ;
La tenue des réunions : nombre, convocation, etc. ;
Le règlement intérieur du CST et de la formation spécialisée ;
L'ordre du jour des réunions du CST et de la formation spécialisée : établissement et délai de diffusion ;
La participation des membres titulaires, membres suppléants, experts, ISST, médecin du travail et agents prévus au décret du 10 juin 1985 ;
Le quorum ;
Le vote : participants, mode de vote, résultat du vote, les conséquences d'un vote défavorable unanime ;

Programme de formation

La délibération prévoyant le recueil par le comité social territorial et les formations spécialisées de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement sur tout ou partie des questions.

4- Les moyens des représentants du personnel, membres titulaires et suppléants du CST ou de la formation spécialisée

La formation des représentants du personnel, membres titulaires et suppléants de la formation spécialisée ;

La formation des représentants du personnel, membres titulaires et suppléants du CST ;

Le contingent annuel d'autorisations d'absence ;

Les temps d'enquête.

5- Une évaluation des acquis ludique

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quiz interactifs / questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par email aux participants. La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.

Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.

L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).